COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 février 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents	Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Marie-Hélène BISEUL, Brigitte MERLE, Claudine LE BOUEC, Chantal ROUILLE, Nadège PICOLO, Isabelle ETIEMBLE, Caroline BAGOT-SIMON
	Messieurs Alain LE CARROU, Michel BOUGEARD, Jean-Pierre REGNAULT, Claude DESANNEAUX, Patrick BELLEBON, Jean BELLEC, Eric LE BARS, Adrien ARNAUD, Eric TOULGOAT, Olivier LE CORVAISIER, Richard HAAS, Yann SOULABAIL
Absents excusés	Madame Gwénaëlle TUAL (pouvoir donné à Claudine LE BOUEC)
	Messieurs Daniel LE JOLU (pouvoir donné à Michel BOUGEARD), Bertrand BAUDET (pouvoir donné à Jean-Pierre REGNAULT), Jean-Louis ROUAULT (pouvoir donné à Claude DESANNEAUX), Pierre-Marie CARSIN (pouvoir donné à Thérèse JOUSSEAUME), Cédric HERNANDEZ (pouvoir donné à Eric TOULGOAT)
Secrétaire	Madame Claudine LE BOUEC
Secrétaire Adjoint	Monsieur Olivier LE CORVAISIER
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2020-20 | **MAIRIE – ESPACE INFOS SERVICES PUBLICS : 3EME MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

Rapporteur : Monsieur Alain LE CARROU, 1er Adjoint aux Finances, au Personnel et à l'Administration Générale

Par délibération du 2 juillet 2018, le Conseil Municipal de Langueux s'est prononcé favorablement sur le projet : « Mairie – Espace Infos Services Publics ».

Le 7 septembre 2018, le Maître d'Ouvrage, après une consultation de Maitrise d'œuvre en procédure adaptée, a choisi le cabinet d'architecture UH Architecture pour la réalisation de ce projet. Le marché a été signé sur la base d'une enveloppe financière de travaux de 700 000 € HT, correspondant au montant indiqué dans le programme de travaux.

Un comité de pilotage a été mis en place pour le suivi de l'opération. Une première réunion du comité de pilotage a eu lieu le 19 septembre 2018 où l'Avant-Projet Sommaire (APS) a été présenté.

L'Avant-Projet Définitif (APD) a été présenté lors du deuxième comité de pilotage qui s'est réuni le 12 octobre 2018. L'APD a été validé par ordre de service au Maître d'œuvre le 17 décembre 2018 pour une estimation définitive du coût prévisionnel des travaux de 765 640 € HT.

Lors du Conseil Municipal du 12 novembre 2018, il a été proposé pour cet investissement de recourir à la procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP).

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissement sur le plan financier, mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

De plus, l'AP/CP, organisé par la loi n°125 du 6 février 1992 et le décret n°175 du 20 février 1997, permet d'individualiser financièrement et de suivre dans le temps des investissements d'une importance particulière dont la réalisation s'étend sur plusieurs exercices budgétaires.

Une autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elle indique la répartition annuelle envisagée des crédits de paiement et des ressources destinées à y faire face. Cette répartition est susceptible de révision, comme l'autorisation de programme elle-même.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme.

Lors du Conseil Municipal du 4 février 2019, une première modification de l'AP/CP a été adoptée, l'autorisation de programme ayant notamment été ajustée suivant l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux de 765 640 € HT en phase APD.

Lors du conseil municipal du 6 mai 2019, une deuxième modification de l'AP/CP a été adoptée, l'autorisation de programme ayant été ajustée suivant le résultat de la consultation d'entreprises qui porte le coût des travaux à 850 075,82 € HT incluant l'estimation pour le lot 15 « stores » et le lot « Signalétique ».

Par délibération du 16 décembre 2019, le Conseil Municipal a ouvert les crédits de paiement pour l'année 2020 à hauteur de 304 746,98 €.

Une troisième modification de l'AP/CP est nécessaire suite à la passation d'avenants aux marchés de travaux pour un montant de 55 355,34 € TTC, d'un avenant au marché de mission OPC pour un montant de 4 296,04 € TTC et à une estimation revue pour l'acquisition de mobiliers et d'avenant définitifs des marchés de travaux pour un montant de 29 926,64 € TTC.

N° AP/CP	***Intitulé***	***AP (TTC)***	***CP 2018***	***CP 2019***	***CP 2020***
3	Mairie – Espace Infos Services Publics	1 344 668 €	55 772,77 €	894 570,25 €	394 324,98 €
RECETTES	Autofinancement / emprunt / remboursement assurance / FCTVA / subventions				
1 344 668,00 €	1 344 668,00 €				

Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération de l'assemblée délibérante au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

Par ailleurs, toute modification de ces AP/CP se fera aussi par délibération du Conseil Municipal.

Je vous propose :

- ⇨ de voter les nouveaux montants de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement tels que définis dans le tableau ci-dessus ;

- ⇨ d’autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l’unanimité.